

Atelier thématique

« Stratégies de développement durable »

Par Christian BRODHAG
École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (France)
brodhag@emse.fr

Le thème stratégie de développement durable est celui qui a reçu près de la moitié des contributions du colloque, celles-ci ont été très diversifiées, et les débats d'une grande richesse. Les propositions qui suivent ont vocation à être reprises non seulement par les Chefs d'Etat mais à leur niveau par tous les acteurs francophones, l'Agence Intergouvernementale, l'Agence Universitaire, et les autres opérateurs de la francophonie, les Etats et gouvernements, les administrations nationales, les acteurs universitaires, associatifs, économiques et sociaux. Elles ne couvrent pas toutes les propositions dont l'ensemble peut être trouvé dans les actes et les rapports des rapporteurs de session.

1. Le développement durable au cœur des stratégies

Le développement durable doit toucher le cœur des stratégies, ce n'est pas un secteur en soi isolé des grands courants d'évolution des sociétés et des économies mondiales, il doit en infléchir le cours. Le développement durable est un espace de discussion propre à mettre en commun les conditions pour satisfaire les besoins humains et éclairer les décisions à prendre.

Certaines politiques apparaissent comme des obstacles au développement durable. Des acteurs et des institutions développent des stratégies qui maintiennent le débat à la périphérie des décisions majeures. Aux yeux de certains intervenants, certaines politiques de lutte contre la pauvreté aboutissent à éviter que les politiques du tout marché soient discutées.

Dans le même ordre d'idée, parmi les obstacles identifiés, les subventions à l'exportation apparaissent comme un facteur d'inégalité d'accès aux marchés pour les pays en développement, car elles les empêchent objectivement de profiter de leurs avantages comparatifs.

En revanche la conversion de la dette extérieure des pays africains pourrait utilement avoir lieu à travers des actions de développement durable.

2. La francophonie comme espace politique

L'espace francophone a toutes les dimensions pour être un véritable espace politique international capable d'infléchir les paradigmes dominants dans le sens du développement durable.

La première condition d'un espace politique c'est la vision et la culture commune, celles qui portent les membres de la communauté francophone à porter un regard proche sur des notions comme les biens publics mondiaux, la diversité culturelle, l'importance de l'éducation au développement durable, le rôle fondateur du principe de précaution, le rôle des états et de leur capacité à élaborer des stratégies de développement durable et à réhabiliter les politiques publiques. Cette communauté se construit dans la diversité, la solidarité, la participation du fait que la francophonie est un lieu de dialogue et de concertation entre des pays à fort et faible développement humain.

Pour incarner cette vision, la francophonie devrait se doter d'une stratégie de développement durable et d'un tableau de bord d'indicateurs pertinents pour suivre la réalisation des objectifs.

La seconde condition d'un tel espace politique est la capacité de mettre en œuvre des mécanismes de coordination des positions nationales dans les négociations multilatérales, elle permettrait à la francophonie de peser dans les évolutions internationales. Cette capacité doit se développer dans chacune des quatre dimensions de la gouvernance mondiale qui combinent les actions :

- des États souverains,
- des organismes multilatéraux et des conventions internationales

- des organismes hybrides qui définissent des normes (ISO, codex...)
- la société civile internationale : associations, entreprises, communauté scientifique.

Dans le cadre de la gouvernance mondiale, il est nécessaire de réhabiliter les politiques nationales, notamment dans le choix de leur rythme d'intégration. Dans cet espace politique multipolaire une attention particulière doit être accordée au renforcement de capacité des pays francophones. Le renforcement des pays en développement n'est pas seulement une nécessité d'équité, mais la reconnaissance réelle que ces pays peuvent apporter aux autres y compris aux pays industrialisés des valeurs, des pratiques qui sont des contributions authentiques au développement durable. L'expertise au sud est nécessaire pour contribuer au changement nécessaire des paradigmes et pour développer des alternatives adaptées aux contextes culturels, économiques et sociaux.

La capacité des pays francophones à peser sur les négociations multilatérales nécessite la mise en place d'un processus politique permettant d'arrêter des positions convergentes, voire communes, mais elle doit aussi s'appuyer sur les acteurs (associations, entreprises, communauté scientifique) et les processus d'échanges d'informations (Internet notamment).

a) La capacité stratégique dans l'espace francophone

Le développement de la capacité stratégique dans l'espace francophone passe par le renforcement du cadre des stratégies :

- au niveau national, le développement des processus nationaux (stratégies nationales dans le cadre des engagements internationaux qui fixent l'horizon de 2005 pour leur élaboration) qui implique l'ensemble des acteurs (dans le cadre de conseils de développement durable) qui se décline en engagements partagés pour les administrations, les entreprises, la société civile et la communauté scientifique
- au niveau local les processus locaux qui permettent d'arrêter les stratégies locales dans des Agendas 21 locaux, incluant pour les pays développés des actions de coopération décentralisée

La francophonie doit développer les actions, réseaux et capacités, pour faciliter la coopération entre les états et entre les collectivités locales sur les stratégies de développement durable, voire leur coévaluation par les pairs. La mise en réseau des ONG et des scientifiques permettrait un apport à ces réflexions.

b) Engagement des acteurs de la francophonie vers le développement durable

Les opérateurs, réseaux existants et acteurs de la francophonie doivent intégrer les questions liées au développement durable au cœur de leurs activités. Mais la nature même du développement durable implique des échanges entre les communautés, notamment par un forum multi-acteurs. La mise en réseau des organismes nationaux de concertation (conseils nationaux de développement durable) permettrait un renforcement des cadres nationaux et faciliteraient le dialogue et le partenariat à tous les niveaux.

3. L'intégration thématique

Le développement durable nécessite des approches intégrées des aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux mais aussi thématiques. Cette intégration thématique nécessite des décloisonnements :

- intégration sectorielle avec les cinq composantes identifiées en préparation de Johannesburg : énergie, eau, biodiversité, santé, agriculture ;
- synergie entre les trois conventions par la gestion des écosystèmes ;
- énergie vis-à-vis de l'environnement et de lutte contre la pauvreté ;
- intégration de l'emploi et du lien au travail dans les travaux sur le développement durable y compris ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté ;
- les systèmes de transport et leurs relations à l'aménagement du territoire, l'énergie, l'environnement...

Des niveaux spécifiques permettent cette intégration stratégique et la cohérence des politiques :

- les États souverains pour les programmes des organismes internationaux ;
- les collectivités locales pour la mise en œuvre des actions et programmes de terrain ;
- l'écosystème pour les ressources liées aux trois conventions, ou le bassin pour l'eau.

Cette intégration et les décloisonnements doivent franchir les frontières administratives, instaurer un dialogue entre acteurs et entre disciplines scientifiques.

4. Le rôle de la science et de l'expertise

La science et l'expertise ont des rôles essentiels à jouer pour le développement durable. Toute stratégie doit s'appuyer sur un diagnostic partagé, notamment sur les évolutions de l'environnement, des ressources et de la situation sociale... Des approches nouvelles, interdisciplinaires doivent être mises en œuvre. Mais les connaissances ne sont pas seulement issues de l'université. Les connaissances traditionnelles, celles des communautés locales, les pratiques des acteurs privés et publics sont autant d'apports qui doivent être revisités à la lumière des connaissances scientifiques.

a) Développer un espace scientifique francophone au sud

Le développement durable exige la formation et le maintien de compétences scientifiques et techniques de qualité à l'intérieur des pays en développement. A cet effet une politique de co-développement passant par la création et le renforcement de centres francophones d'excellence, de formation et de recherche, à l'échelon régional apparaît comme une priorité notamment dans les domaines des sciences exactes et technologiques.

Le co-développement scientifique est une réponse à la fuite des cerveaux vers les pays industrialisés, notamment l'Amérique du Nord. Mais pour que les chercheurs des pays en développement s'intègrent à l'espace international de production scientifique, les pays francophones doivent faciliter leur libre circulation (visas), et les Etats du sud doivent s'impliquer dans le financement de la recherche et mener des coopérations (Sud/Sud).

Pour créer une compétence endogène d'experts compatibles avec des normes sociales et valeurs politiques définies, notamment du côté africain, la francophonie doit mener des actions spécifiques :

- renforcement des institutions universitaires et des cadres d'expertise ;
- mise en réseau des chercheurs et organisation de séminaires régionaux ;
- diffusion des informations scientifiques en langue française (notamment par médias électroniques) et une revue ;
- programmes de recherches spécifiques ;
- soutien à des centres d'excellences intégrés dans les réseaux scientifiques internationaux.

b) Technologies adaptées et connaissances traditionnelles

Il est nécessaire d'intégrer la science moderne et les savoirs traditionnels, et de valoriser des savoirs locaux y compris pour des projets initiés de l'extérieur, les réévaluer au regard de la science. Des bases de données sur les savoirs locaux et les traditions et les solutions appropriées permettraient de les diffuser. Une politique d'inventaire et de validation de ces savoirs et de diffusion permettrait leur utilisation dans les situations où ils apparaîtraient comme pertinents. Mettre en place des mécanismes d'échanges de bonnes pratiques entre les communautés sur le thème du développement durable.

c) Quelques thèmes pour la recherche

Cette liste indicative ne couvre pas la richesse des propositions de l'atelier :

- Une recherche technologique est nécessaire pour les ressources de base (énergie, eau...) à la fois dans les domaines de la demande et de l'offre, maîtrise des consommations. Pour cela il faut raisonner en termes de service. Pour la diffusion des innovations de ce type les coûts de transaction sont plus élevés : travailler au niveau des communautés de pratiques, étiquetage informations, action des achats publics, conditionnalité des aides, veille stratégique, intégration dans les accords.
- La planification urbaine les transports et de l'assainissement (réseaux) pour limiter à terme les pollutions, les émissions de CO₂, les pertes de temps de transport.
- Les problématiques de la dette écologique et les services écologiques.

Dans les domaines des sciences du vivant en relation avec les chercheurs des sciences économiques et sociales, la communauté francophone devrait promouvoir prioritairement des recherches :

- Destinées à rendre intelligible la façon dont les diverses sociétés « artificialisent » (aménagent) leurs écosystèmes et ce faisant les simplifient en les fragilisent, au risque de ne pas assurer la durabilité de leur développement (modèles explicatifs prédictifs intégrant l'évolution conjointe des écosystèmes et des sociétés) accordant une priorité à la génétique des populations plutôt qu'à la génétique moléculaire ;
- Destinée à concevoir les nouvelles conditions socio-économiques à promouvoir, à différentes échelles (local, régional, filières, national et mondial) pour que ces mêmes sociétés aient les moyens, et l'intérêt de court terme, de développer leur économie de façon durable ; et sans se limiter à la conception de normes et de standards ;
- Destinées à accompagner et soutenir les agriculteurs dans la mise en oeuvre de leurs propres expérimentations en conditions réelles.

d) Des écoles doctorales et mastères

Il est nécessaire de renforcer l'armature de recherche, avec notamment un mastère « développement durable » et/ou un mastère « écosystèmes et sociétés » avec plusieurs implantations, et une école doctorale sur le développement agricole et rural durable.

5. La francophonie comme espace de coopération économique

Les régulations internationales du commerce s'appuient sur des organismes multilatéraux et des organismes privés, les pays francophones doivent pouvoir être associés à ces développements. Des actions spécifiques devraient permettre de :

- Accroître la capacité politique et scientifique des pays ;
- Renforcer la capacité et l'expertise, réformer les Cadres institutionnels, développer des bases de données donnant accès aux informations stratégiques ;
- Renforcer la capacité d'acteurs multiples de participer à la régulation du commerce international et aux processus de normalisation internationale.
- Un fonds pourrait être créé pour favoriser la participation des pays en développement à la normalisation internationale et pour assister techniquement les experts des pays. Ce fonds pourrait être utilisé directement ou abonder les fonds de ce type existant pour le Codex alimentarius, l'ISO ou la Convention internationale pour la protection des végétaux.
- La réunification des zones monétaires du franc CFA en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale francophone serait une contribution au développement.

a) Interpeller le monde des entreprises

Le tissu des Petites et Moyennes Entreprises et des petits producteurs est une composante essentielle pour le développement économique. Pour leur permettre de s'inscrire dans des stratégies de développement durable il est nécessaire de mettre en place des programmes spécifiques :

- pour appuyer et renforcer les projets de portails économiques sur Internet comme outils d'accès à l'information et aux marchés internationaux ;
- pour les sensibiliser et le former au développement durable en ciblant les organismes méso-économiques (organismes consulaires...) et les systèmes d'enseignement à distance.

Sensibiliser les entreprises à leur responsabilité sociétale (RSE) dans le cadre du développement durable. En règle générale les entreprises devraient prendre en compte la gestion des capitaux humains sociaux et environnementaux comme une composante de leur stratégie de développement durable.

b) La francophonie devrait s'impliquer dans les processus de normalisation

Les processus de normalisation internationale et des cadres volontaires jouent un rôle croissant. Leurs processus d'élaboration manquent de transparence et d'équité. La francophonie devrait y jouer un rôle actif :

- en suscitant la reconnaissance mutuelle de systèmes de certification pour certaines filières (écocertification forestière) ;

- la mise au point de référentiels spécifiques à certaines pratiques (commerce équitable)
- la participation active aux processus internationaux de normalisation (ISO, Codex, Cadre comptable) ;
- l'implication des utilisateurs et des populations, et des petits producteurs locaux (leurs coopératives) et les Petites et Moyennes Entreprises pour l'adoption des référentiels adaptés aux situations locales ;
- la diffusion des opportunités économiques : agriculture biologique...

Cette participation inclut la prise en compte du développement durable et l'équité de participation aux processus notamment des pays du sud, pour qu'ils participent aux processus de normalisation, et qu'ils puissent ensuite en maîtriser l'utilisation pour que ces normes ne soient pas des barrières. Il importe de situer les niveaux les normes internationales qui déterminent le cadre général et les référentiels adaptés aux situations locales et de promouvoir des processus de reconnaissance mutuelle.

Aux niveaux nationaux ou communautaires (comme l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA)) les instances pourraient fixer un cadre juridique harmonisé permettant la certification des productions de commerce équitable et/ou de développement durable et encourager les programmes pour les mettre en place.

c) Dynamisation du commerce

La francophonie pourrait fournir des services juridiques, techniques et administratifs, et servir de cadre pour la mise en place d'un fonds pour le soutien au financement à l'exportation.

6. Autres initiatives pouvant contribuer au développement durable

Organiser des séminaires régionaux sur les stratégies et politiques de lutte contre la pandémie du sida, ainsi que la prise en compte de cette problématique par les entreprises.

Mesures de conservation in situ et ex-situ des ressources génétiques animales.